

Site classé

Date de protection : 9 avril 1925 ~ Superficie : 0,25 ha

L'ancien cimetière de Maurupt

Maurupt-le-Montois

Ce petit cimetière ancien est entouré d'un mur peu élevé. En raison de son caractère artistique et pittoresque, cet ancien cimetière devait être conservé dans son état d'origine.



Il ne reste pratiquement plus de tombes, environ une quinzaine dont une concession à perpétuité. Ce lieu est aujourd'hui entièrement engazonné. La plus ancienne date de décès lisible est de 1863. Des transplantations ont eu lieu vers le nouveau cimetière situé à l'entrée du village dont les premières concessions ont été accordées dès décembre 1926.



Monument



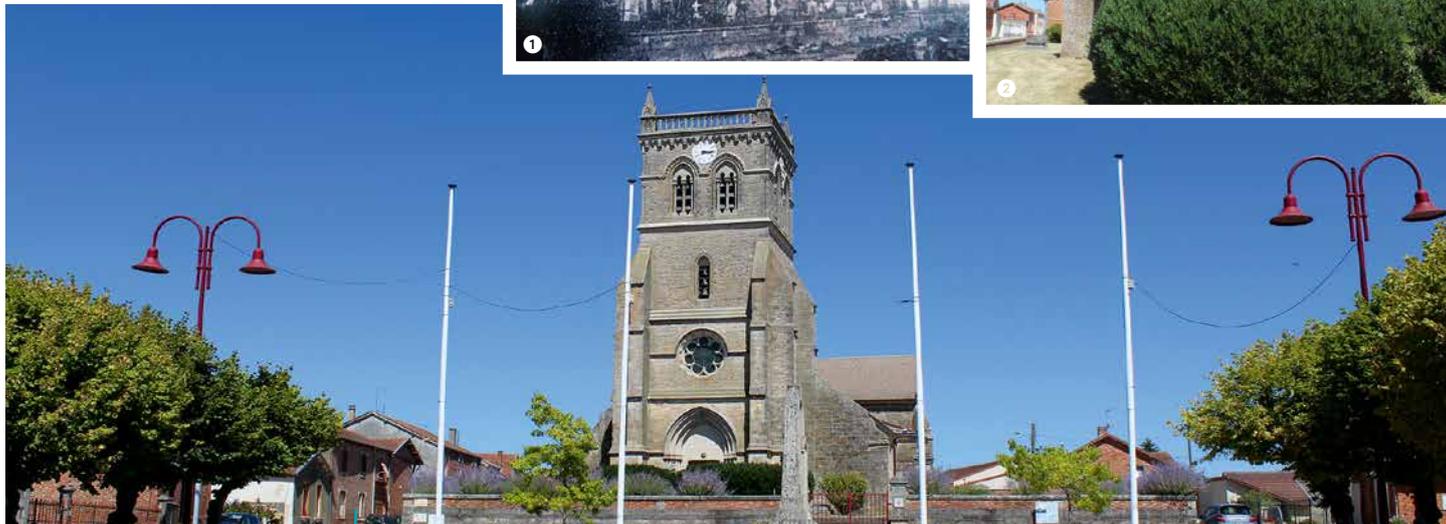
Tombes derrière l'église

Critères de classement

→ Artistique



L'ancien cimetière de Maurupt



3 ~ Vue d'ensemble de l'église et de l'ancien cimetière



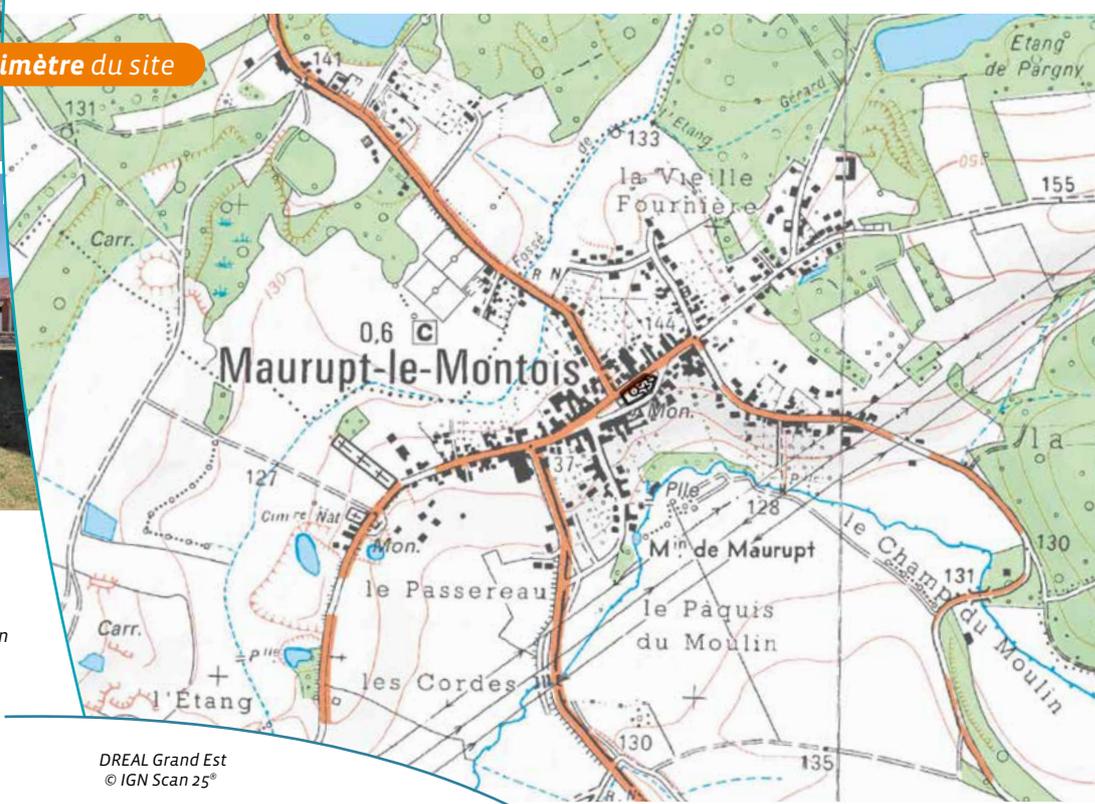
1 ~ Photo de l'église après bombardement 1914

2 ~ Entrée de l'église

3 ~ Vue d'ensemble de l'église et de l'ancien cimetière

4 ~ Tombes

Périmètre du site



DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

200 m

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Classée au titre des monuments historiques : L'église

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63